

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : 2023-064

EN DATE DU : 24 OCTOBRE 2023

**OBJET : ACCUEIL ATTRACTIVITÉ/DEMANDE MASSIF CENTRAL, MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Genouillac, selon convocation le 16/10/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Arousseau Jean-Claude a été désigné **Secrétaire de séance**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames et Messieur**

PILLAT Hélène donne pouvoir à MARSALEIX Guy  
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François  
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine

**EXCUSÉS (2) Messieurs**

CHAVANT Philippe,  
DUQUEROIX Sylvain

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

■□□□

Vu la délibération n°2023-042 en date du 11 juillet 2023 validant la continuité de l'action Accueil Attractivité et la sollicitation d'un cofinancement sur 2 x 0,5 postes.

Rappelant que le financement d'une partie des deux postes est nécessaire pour la réalisation d'actions plus pérennes et régulières.

Le temps estimé sur cette mission d'Attractivité est de 0,5 ETP sur chaque poste (poste Chargée de mission Économie et Coordinatrice tiers-lieu).

L'instruction nécessite un plan de financement actualisé validé par le Conseil Communautaire.

- **Le plan de financement actualisé serait le suivant :**

La Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelé le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation pour la période 2023-2028. Dans ce cadre, une nouvelle convention entre les deux Parties est présentée en annexe. Cette nouvelle convention prévoit le prolongement du dispositif d'aides aux entreprises mis en place actuellement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil communautaire

- **D'APPROUVER** la convention SRDEII,
- **D'AUTORISER** Le Président à signer cette convention.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Guy MARSALEIX**

**Le secrétaire de séance  
Jean-Claude AUROUSSEAU**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231024-DLB2023-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023